



Votants : 83  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 4 mars 2016  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 15 mars 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 mars 2016

### MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES POTS A PHARMACIE, COLLECTION DU DOCTEUR BRICO

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Jean-Martial FREDON à Rabah LAICHOIR, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Marcel MOINARD à Robert GOUSSEAU, René PACAULT à Jacques BILLY, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Claude ROULLEAU à Jérôme BALOGE, Elodie TRUONG à Monique JOHNSON

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS

#### **Titulaires absents :**

Jean BOULAIS, Alain GRIPPON, Gérard LABORDERIE, Michel PAILLEY

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Florent JARRIAULT, Elmano MARTINS, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Claude ROULLEAU, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20160314-C33-03-2016-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2016  
Date de réception préfecture : 18/03/2016

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 MARS 2016**

### **MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES POTS A PHARMACIE, COLLECTION DU DOCTEUR BRICO**

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du Patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004), de son décret d'application n°2002-852 du 2 mai 2002 et de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au Journal officiel le 12 juin 2004).

En application de l'article L451-2 du code du Patrimoine, il est rappelé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le récolement décennal des collections des musées communautaires a débuté officiellement en juin 2013.

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété), son inscription à l'inventaire.

Les opérations de récolement sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire que la collectivité devra transmettre au Ministère de la Culture.

Le procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits.

Dans ce cadre, le procès-verbal de récolement d'un ensemble de 46 pots à pharmacie dit « collection du Docteur Brico » – 46 items vus – est présenté au Conseil d'Agglomération.

La collection a été donnée aux musées de Niort en 1991, selon la volonté du Docteur Brico, médecin niortais, après son décès.

Le procès-verbal de récolement est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider le procès-verbal de récolement de la collection de pots à pharmacie, dite « Collection du Docteur Brico ».

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 83  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Vice-Présidente Déléguée**